

En 2017, les dépenses liées au versement des minima sociaux s'élèvent à 26,5 milliards d'euros, soit 1,2 % du produit intérieur brut (PIB). Les dépenses augmentent très faiblement en 2017 (+0,2 %), prolongeant le ralentissement de 2016 (+1,8 %) après des années de forte croissance (+4,4 % en moyenne par an entre 2009 et 2015). Le versement du revenu de solidarité active (RSA) représente à lui seul 42,1 % des dépenses de minima sociaux en 2017, soit 11,2 milliards d'euros. L'évolution des dépenses est liée à celle des effectifs d'allocataires de minima sociaux, mais aussi aux plans de revalorisation mis en œuvre.

Une hiérarchie des dépenses proche de celle des effectifs

En 2017, les dépenses d'allocations des minima sociaux représentent 26,5 milliards d'euros, soit 3,6 % du montant des prestations de protection sociale, 2,1 % de l'ensemble des dépenses des administrations publiques et 1,2 % du PIB.

La hiérarchie des montants versés reflète essentiellement celle des effectifs d'allocataires. Cependant, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) se démarque parmi les quatre grands dispositifs (revenu de solidarité active [RSA], AAH, minimum vieillesse et allocation de solidarité spécifique [ASS]) par un montant moyen par allocataire nettement plus élevé, dû à des plafonds de ressources plus hauts et à de nombreux abattements dans le calcul des revenus. L'AAH représente 27,6 % du total des allocations de minima sociaux¹ fin 2017 mais totalise 35,5 % des dépenses en 2017, soit 9,4 milliards d'euros (tableau 1).

Le RSA constitue le premier dispositif en matière d'effectifs (44,6 %) et de dépenses (42,1 %). Le montant des allocations versées à ce titre s'élève à 11,2 milliards d'euros, soit 0,5 % du PIB.

Le minimum vieillesse, malgré un montant d'allocation maximal élevé par rapport à celui des autres minima sociaux (868,20 euros par mois pour une

personne seule au 1^{er} avril 2019), ne représente que 9,6 % des dépenses en 2017 (2,5 milliards d'euros)², contre 13,1 % de l'ensemble des allocations des minima sociaux. Le minimum vieillesse est une allocation différentielle qui complète de faibles pensions de retraite. Or, seuls 12 % des bénéficiaires du minimum vieillesse ne perçoivent aucune pension de retraite et sont donc susceptibles de percevoir le montant maximal.

Les dépenses des trois allocations chômage du régime de solidarité (ASS, allocation équivalent retraite de remplacement [AER-R] et allocation temporaire d'attente [ATA]) s'élèvent à 2,7 milliards d'euros en 2017, soit 10,2 % de l'ensemble des dépenses de minima sociaux, une part quasi identique à celle de leurs effectifs parmi l'ensemble des allocations de minima sociaux (10,3 %).

Une évolution des dépenses liée à celle des effectifs et aux plans de revalorisation des minima

Les dépenses d'allocations ont augmenté, entre 2009 et 2015, de 4,4 % en moyenne par an (en euros constants 2017³), alors que les effectifs augmentaient au rythme moyen de 3,1 % par an dans le même temps. En 2016, la croissance des dépenses de minima sociaux est moindre (+1,8 %), sous

1. Certaines personnes peuvent percevoir plusieurs minima sociaux. Le nombre total des allocations est donc un peu supérieur au nombre de personnes qui sont allocataires d'un minimum.

2. Hors allocations dites du premier étage du minimum vieillesse, représentant environ 515 millions d'euros en 2017.

3. Le déflateur utilisé est l'indice des prix à la consommation annuel.

l'effet de la baisse du nombre d'allocations (-1,3 %). En 2017, les dépenses liées au versement des minima sociaux se stabilisent ou presque (+0,2 % en un an pour les dépenses, +0,1 % pour les effectifs). L'évolution des dépenses est également liée à celle des ressources des bénéficiaires et à celle des montants et des plafonds des différents minima sociaux. En 2010, par exemple, les dépenses de minima sociaux ont fortement augmenté (+5,2 % en un an), alors que le nombre d'allocations ne s'est accru que de 2,5 %. Cet écart est lié aux revalorisations du minimum vieillesse pour les personnes seules (+4,7 % le 1^{er} avril 2010) et de l'AAH⁴ (+2,2 % le 1^{er} avril puis le 1^{er} septembre 2010). Ainsi, alors que le nombre

de bénéficiaires du minimum vieillesse diminué de 1,2 % en 2010, les dépenses d'allocations bondissent de 6,8 % en un an.

À l'inverse, la forte hausse des dépenses d'allocations de 2013 (+5,4 %) est davantage portée par la croissance importante du nombre d'allocations (+4,8 %). Les dépenses d'allocations du RSA et de l'ASS augmentent ainsi cette année-là respectivement de 8,2 % et 8,4 % (graphique 1), soit des taux assez proches du taux de croissance de leurs effectifs : +7,4 % pour le RSA et +10,3 % pour l'ASS.

En 2014, alors que la hausse du nombre d'allocations de minima sociaux est plus faible (+2,7 %), celle des dépenses est quasi identique à celle de

Tableau 1 Nombre d'allocataires fin 2017 et dépenses d'allocations par minimum social en 2017

	Effectifs	Poids des effectifs parmi l'ensemble (en %)	Dépenses (en millions d'euros)	Poids des dépenses parmi l'ensemble (en %)
RSA ¹	1 883 800	44,6	11 172	42,1
AAH ²	1 163 100	27,6	9 409	35,5
Minimum vieillesse (ASV et Aspa) ³	552 600	13,1	2 549	9,6
ASS ¹	427 100	10,1	2 621	9,9
ADA	86 800	2,1	350	1,3
ASI	81 600	1,9	232	0,9
AV	9 000	0,2	57	0,2
RSO	8 800	0,2	53	0,2
ATA	7 500	0,2	54	0,2
AER-R ¹	1 800	0,0	37	0,1
Ensemble⁴	4 222 000	100	26 535	100

1. Y compris la prime de Noël.

2. Y compris les deux compléments de revenu : la majoration pour la vie autonome et le complément de ressources.

3. Les allocations de premier étage de l'ASV ne sont pas incluses dans les dépenses du minimum vieillesse.

4. Nombre total d'allocations, non corrigé des doubles comptes (voir fiche 06).

Note > Les dépenses sont calculées après prise en compte des indus et rappels.

Lecture > Fin 2017, 1 163 100 personnes perçoivent l'AAH en France, soit 27,6 % de l'ensemble des allocataires de minima sociaux. Les dépenses d'allocations de l'AAH sur l'année 2017 s'élèvent à 9 409 millions d'euros, soit 35,5 % de l'ensemble des dépenses d'allocations des minima sociaux de l'année 2017.

Champ > France.

Sources > CNAF ; CNAV ; MSA ; DREES ; Pôle emploi ; FSV ; CNAV ; Caisse des dépôts et consignations ; Ofii.

4. Ce plan visait à revaloriser de 25 % en euros courants les plafonds de ressources de l'AAH et du minimum vieillesse pour une personne seule, entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2012.

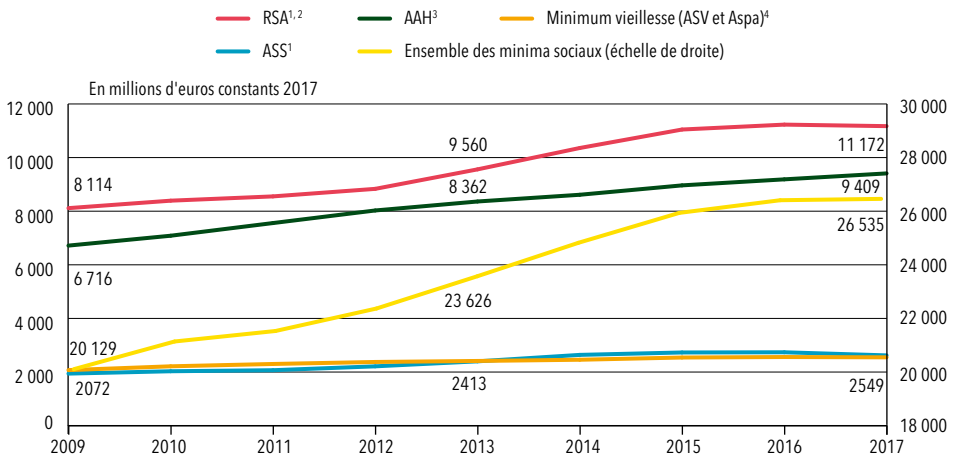
2013 (+5,3 %). Cette augmentation est toujours portée par les dépenses du RSA (+8,3 %) et de l'ASS (+10,0 %), alors que la hausse des effectifs de ces deux minima sociaux s'atténue (respectivement +4,8 % et +4,2 %). Pour le RSA, ce décalage est lié en partie au plan de revalorisation qui a augmenté le montant de l'allocation de 2 % au 1^{er} septembre 2013 et au 1^{er} septembre 2014 (voir fiche 08). Pour l'ASS, le décalage s'explique par une dégradation, en moyenne, des ressources des bénéficiaires, et donc par une hausse du montant versé.

En 2015 et 2016, le plan de revalorisation du RSA, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, continue d'influer sur

la hausse des dépenses du RSA. Ainsi, en 2015, alors que le nombre d'allocataires de ce minimum n'augmente que de 2,5 %, les dépenses augmentent de 6,7 %. De même, en 2016, malgré la baisse de 4,3 % du nombre d'allocataires du RSA, ses dépenses d'allocations continuent d'augmenter, de manière bien moins forte cependant (+1,7 %).

En 2017, en dépit des revalorisations exceptionnelles du montant forfaitaire du RSA (2,0 % le 1^{er} septembre 2016 puis 1,6 % le 1^{er} septembre 2017), les dépenses du RSA diminuent légèrement au même rythme que les effectifs (-0,5 %). C'est la première fois depuis la mise en place du RSA, en 2009, que les dépenses liées à cette allocation diminuent. ■

Graphique 1 Dépenses d'allocations des quatre principaux minima sociaux, depuis 2009



1. Y compris la prime de Noël.

2. Y compris, avant 2011, les dépenses d'allocations du revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'allocation de parent isolé (API) et, avant 2016, les dépenses d'allocations du RSA socle (mais pas celles du RSA activité).

3. Y compris les deux compléments de revenu : la majoration pour la vie autonome et le complément de ressources.

4. Les allocations de premier étage de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ne sont pas incluses dans les dépenses du minimum vieillesse.

Note > La courbe « Ensemble des minima sociaux » regroupe les dépenses des dix minima sociaux présentés dans le tableau 1. L'ADA existe depuis novembre 2015 mais les données de fin 2015 ne sont pas disponibles, le système d'information sur ce dispositif n'ayant pas encore été complètement mis en place à cette date. Pour estimer les dépenses de l'ADA pour l'année 2015 (novembre et décembre), nous avons multiplié par deux les dépenses du mois de janvier 2016.

Champ > France.

Sources > CNAM ; CNAF ; MSA ; DREES ; Pôle emploi ; FSV ; CNAV ; Caisse des dépôts et consignations ; Ofii.

Pour en savoir plus

> Données complémentaires sur le site de la CAF : data.caf.fr, rubrique Statistiques allocataires, prestations et services, thème Synthèse allocataires et prestations, dossier Dépenses tous régimes de prestations familiales et sociales gérées par la branche Famille.